

INDEXATION DES BARÈMES AU 1^{ER} JUIN 2015

Les barèmes de dépenses sont les suivants :

Déjeuner	9,85 \$
Dîner	22,05 \$
Souper	27,30 \$
Hôtel	136,00\$
Stationnement et taxi	sur production de pièce

Allocation kilométrage

Conseillères et conseillers syndicaux	
- 0 à 20 000 kilomètres	0,565 \$
- 20 000 kilomètres et plus	0,422 \$
Pour les employé-es de bureau et les militant-es du CCMM :	0,497 \$

Transports en commun au 1^{er} janvier 2015 :

		A/R	Aller seul
Montréal	3.25 x 2 =	6.50\$	3.25\$
Laval	(3.25 + 3.25) x 2 =	13.00\$	6.50\$
Longueuil	(3.25 + 3.25) x 2 =	13.00\$	6.50\$

Frais de garde ⁽¹⁾:

Nombre d'enfants	1	2	3	+ de 3 enfants
Avant-midi	11,00 \$	16,55 \$	21,80 \$	5,70 \$
Après-midi	11,00 \$	16,55 \$	21,80 \$	5,70 \$
Soirée-pour le travail après 18 h	16,75 \$	21,80 \$	27,10 \$	5,70 \$
Nuit pour le travail après 24 h	22,10 \$	32,60 \$	43,45 \$	5,70 \$

En outre, pour la période du souper, les frais encourus pour la garde ou les retards à la garderie donnent droit à une compensation de 11,00 \$ pour un enfant et de 5,70 \$ pour chaque enfant additionnel.

(1) SI LES DÉPENSES SONT RÉELLEMENT ENCOURUES